

L'environnement économique et social

La protection sociale, ses branches, son financement

- ***Pour un droit à l'erreur déclarative***

Le 7 septembre, le défenseur des droits a publié un rapport intitulé : « Lutte contre la fraude aux prestations sociales : à quel prix pour les droits des usagers ? ». Jacques Toubon, l'actuel défenseur des droits, pose la question de savoir si oui ou non l'auteur d'un acte frauduleux est une personne nécessairement malhonnête. Pour le défenseur, la réponse est non. Il estime que le cadre juridique de la politique antifraude et certaines procédures qui en découlent « sont complexes et opaques ». Il plaide pour que « l'intention frauduleuse » devienne un élément constitutif de la fraude dans le code de la sécurité sociale. Il note en effet que l'utilisateur est bien souvent pris en tenaille entre un dispositif de lutte contre la fraude qui s'intensifie et des procédures parfois complexes de demande de prestations qui peut induire des erreurs déclaratives involontaires.

Acteurs Publics du 12 septembre

- ***Fraude à l'étranger, des retraites insuffisamment contrôlées***

Dans son rapport annuel sur les comptes de la Sécurité sociale, mis en ligne mercredi 20 septembre, la Cour des comptes consacre un chapitre entier au « risque spécifique » de fraude lié aux pensions de retraite versées à des assurés résidant à l'étranger. Pour l'institution de la rue Cambon, la fraude s'élèverait à 200 millions € par an, correspondant à 50.000 versements. La Cour des comptes relève des écarts anormaux entre le nombre de pensionnés touchant des retraites de base et ceux touchant des retraites complémentaires. Elle met notamment en cause le manque de coordination entre les régimes de retraite, qui ne recoupent pas leurs informations. Les magistrats de la Cour recommandent la création d'un formulaire unique de certificat d'existence pour tous les régimes, le renforcement des contrôles sur place et la mise en place de nouveaux indicateurs pour vérifier l'existence des assurés.

Les Echos.fr du 20 septembre 2017

Problèmes sociaux, solidarités, couvertures volontaires

- ***Les Ehpad sur la sellette***

La situation des personnes âgées en établissement d'hébergement interpelle l'opinion qui, à l'éclairage de certaines situations indignes, s'inquiète du traitement réservé à nos anciens en milieu hébergé et s'interroge sur la façon de mieux accompagner l'alternative que constitue l'aide au maintien à domicile. Sur le premier point, une mission parlementaire vient de commencer ses auditions et fera le point sur la situation de l'hébergement. La Ministre de la santé, Agnès Buzyn, dans la continuité des avancées portées par la loi relative à l'Adaptation de la société au vieillissement, veut aussi mesurer les besoins actuels d'hébergement (un diagnostic est attendu pour le 13 octobre). Elle entend également poursuivre les réflexions en vue de réduire le reste à

charge des familles. **Protection sociale n° 1086 du 6 septembre**

- ***Les attentes des Français en matière de protection sociale***

L'institut Harris a réalisé du 11 au 17 juillet 2017, pour le compte de l'AG2R La Mondiale, une étude sur les attentes des Français en matière de protection sociale. Les résultats de cette étude ont été dévoilés à l'occasion du 50ème anniversaire de l'Association des Journalistes de l'information Sociale. L'étude porte sur un échantillon de 3.000 personnes, représentatif des français âgés de 18 ans et plus, et déterminé en appliquant la méthode des quotas. 87% des personnes interrogées se disent attachées au modèle social français. On note que près de deux français sur trois estiment que leur système de protection sociale fonctionne bien. Toutefois, 64% ne se disent pas confiants pour l'avenir du système de protection sociale et jugent que les dernières mesures annoncées vont plutôt dans le mauvais sens. En termes de financement, les Français se prononcent pour le maintien du système actuel, avec un rôle renforcé pour les mutuelles et institutions de prévoyance, identifiés comme organismes à but non lucratif.

Fil social du 21 septembre

- ***La durée du travail est-elle plus courte à l'approche de la retraite ?***

La Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (Dares) du Ministère du Travail vient de publier une étude ayant pour thème les seniors au travail. Cette étude montre qu'avec l'âge (à partir de 55 ans), le recours au temps partiel s'accroît. Il avoisine 30% entre 60 et 63ans et atteint 41% à 64 ans. Le recours au temps partiel est essentiellement motivé par des raisons personnelles et des problèmes de santé. On observe que si à temps complet la durée habituelle hebdomadaire du temps de travail des seniors est identique à celle des plus jeunes (39.4 heures en moyenne), leur durée annuelle effective est plus courte. Elle s'établit, en moyenne, à 1654 heures, ce qui s'explique notamment par des congés maladie plus longs que ceux des plus jeunes.

Site web dares.fr

- ***Le compte pénibilité inadapté aux nouveaux modes de travail***

Le « compte pénibilité », qui permettra d'avancer l'âge de départ à la retraite, ou de faire bénéficier de formations, afin de compenser la pénibilité du métier exercé ou autoriser des reconversions, continue d'exclure les travailleurs non-salariés. Parmi ces derniers, on peut citer les autos entrepreneurs comme par exemple les coursiers à vélo qui répondraient pourtant à de multiples critères de pénibilité (travail de nuit, charges lourdes répétitives, exposition au bruit et pollution...). Cette exclusion des auto entrepreneurs du compte pénibilité pose avec force la question de la protection sociale imparfaite des travailleurs indépendants, alors même que le poids économique des micros entreprises s'accroît.

Site web novethic du 29 août 2017

- ***Démarches en faveur du bien vieillir***

Le groupe Korian annonce une nouvelle Initiative dans le champ de la prise en compte du vieillissement, avec la création d'une "Fondation Korian du bien vieillir" qui se substitue à l'Institut du bien vieillir, donnant à l'engagement du groupe le statut de fondation d'entreprise. La Directrice générale de Korian, Sophie Boissard, en assurera elle-même la présidence et s'attachera les services de Serge Guérin, sociologue spécialiste des questions intergénérationnelles qu'elle nomme Président du Comité scientifique de la fondation. Cette évolution accentue la volonté du groupe de s'affirmer comme un acteur engagé de l'intégration sociale qui parvient à mobiliser des acteurs publics et privés autour de projets porteurs. Parallèlement, est mis en place un "prix de la fondation Korian pour le bien vieillir", doté de 15 000€ et qui récompensera une action originale d'association locale en faveur du bien vieillir. Déjà, la Fondation a réalisé une étude grand public et professionnel de santé, nommée "les mots du bien vieillir", et a publié un "guide des mots du

bien vieillir'?. **Fil social du 7 septembre**

- ***Le financement des prestations sociales des départements***

Dominique Bussereau, président de l'Association des Départements de France, a exprimé ses inquiétudes sur la situation financière des départements, mardi 26 septembre lors d'une conférence de presse, à la veille de la présentation du projet de loi de finances (PLF) 2018. Il est notamment revenu sur la proposition du gouvernement d'une contractualisation entre l'Etat et les départements, qui a pour but de limiter la hausse des dépenses. Sur le principe, l'ancien ministre se montre favorable. Cependant, il pose comme condition que les épineux dossiers du financement des Mineurs non accompagnés (MNA) et surtout des Allocations individuelles de solidarité (AIS) telles que le RSA et l'APA, trouvent au préalable une issue satisfaisante. Les élus craignent en effet la disparition du fonds de soutien dédié aux départements ayant des difficultés à payer les AIS. Par ailleurs, la question du RSA et de son mode de financement restent en suspens. Concernant, les MNA, dont le coût devrait atteindre cette année plus d'un milliard€ selon D. Bussereau, les départements souhaitent une prise en charge totale par l'Etat.

LaGazettedesCommunes.com du 26 septembre

- ***AT-MP, une sinistralité qui reste basse***

Les chiffres 2016 de la santé au travail, récemment publiés par la Direction des risques professionnels de l'assurance maladie, montrent que la sinistralité se maintient à un niveau bas. Il faut y voir les effets conjugués d'une baisse de la fréquence des accidents du travail (33,8 AT pour 1000 salariés), ainsi que du nombre de nouvelles maladies professionnelles, (48.762 nouveaux malades, soit - 4.3% par rapport à 2015). Pour ces nouvelles maladies professionnelles, les troubles squelettiques, bien qu'en légère baisse, constituent le premier poste (87% des MP). Sont en augmentation, les cancers non liés à l'amiante et les pathologies psychiques, lesquelles explosent avec + 40%. Les maladies liées à l'amiante (7% du total) sont en baisse de presque 10%.

Protection sociale informations du 20 septembre

Actualités de la retraite de base

Généralités, instances diverses, projets de place, ...

- ***Les retraites au menu 2018***

Le chantier de la réforme du système de retraites, auquel le gouvernement entend s'atteler début 2018, est un chantier jugé sensible et sur lequel, dans le passé, plusieurs premiers ministres ont peiné pour avancer lentement. La retraite, c'est aujourd'hui 14% du PIB et un système complexe avec 25 régimes de base et 29 régimes complémentaires. Du coup, en moyenne, un français aura cotisé durant sa vie active à 2.3 caisses de retraites différentes. Chaque année, les polypensionnés représentent 40 % des départs en retraite. Par ailleurs, la multiplicité des régimes de retraites figerait certaines fractures de notre société comme l'opposition salariés/fonctionnaires, cadres/non cadres, hommes/femmes ou encore jeunes /vieux. Si, appuyé sur un dynamique GIP interrégimes, on œuvre depuis 15 ans à simplifier le système en structurant avec un succès certain un droit à l'information, la réduction substantielle des complexités suppose d'aller maintenant plus loin et de mener une réforme systémique, avec en trame de fond la réduction sensible du nombre de régimes.

Pour démarrer le chantier dans la concertation, un Haut-commissaire aux retraites sera bientôt désigné.

Le Figaro du 8 septembre

- ***Vers une réforme d'ampleur***

Début juin, l'actuel locataire de l'hôtel de Matignon, Edouard Philippe, dans son discours de politique générale, a présenté le calendrier initial de la future réforme des retraites. Il a annoncé la désignation prochaine d'un Haut-Commissaire à la réforme des retraites (Jean Paul Delevoye, selon le Figaro) et a assuré que la mise en œuvre de la réforme sera progressive, épargnant les personnes partant dans les cinq prochaines années. Parallèlement, la Mecss (mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale) du Sénat, vient de rendre public un rapport sur l'information des assurés en matière de retraite. Cette commission pousse dans la direction d'une grande réforme systémique à la suédoise, avec l'introduction d'un régime unique dit « en compte notionnel ».

L'Opinion du 9 septembre

- ***Retraites, le big bang***

Selon l'analyse de Jean- Michel Beuzat, journaliste, la réforme des retraites souhaitée par le Président de la République consistera en une refondation systémique de notre système de retraite. En 2018, une loi-cadre pourrait donner le tempo de la réforme, progressive et étalée sur au moins dix ans, conduisant à un système à points, de type compte notionnel, et cela dans le cadre d'un régime unique, continuant de fonctionner en répartition. Le compte notionnel, déjà décrit et défendu par divers économistes, présente l'avantage de traduire facilement en droits financiers (ou points) les cotisations réellement versées sur la période considérée, ce qui gomme la notion même d'âge de départ. Quel que soit l'âge de départ, la liquidation d'un compte notionnel autorise la prise en compte, à la fois, des cotisations versées et de l'espérance de vie restante. Selon les spécialistes, un système en compte notionnel serait actuariellement plus juste, transparent, et plus respectueux des arbitrages individuels.

Le Monde du 12 septembre

- ***Le haut-commissaire à la réforme des retraites***

C'est Jean-Paul Delevoye que le gouvernement a nommé haut-commissaire à la réforme des retraites, chantier particulièrement sensible du début du quinquennat. Agé de 70 ans, le haut-commissaire est ancien président du Conseil économique social et environnemental (CESE). Il a aussi été l'artisan de la réforme des retraites des fonctionnaires alors qu'il détenait le portefeuille de ministre de la fonction publique (2002-2004). L'exécutif compte sur les talents de négociateur de Jean-Paul Delevoye rattaché à Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, pour organiser la concertation avec les principaux acteurs du champ des retraites. Il devra aussi coordonner, à un niveau interministériel, les travaux de préparation de la réforme puis de rédaction des projets de textes (dont une loi-cadre). Il assurera ensuite le suivi de la mise en œuvre d'une réforme dont l'enjeu est d'unifier les quelques 37 régimes existants, dans un système universel de retraites, bâti en répartition et garantissant l'égalité de tous nos concitoyens devant le risque retraite.

Sites Espace social européen, L'Obs, des 14 et 15 septembre

- ***Vers un dégel relatif des retraites***

Depuis 2016, l'actualisation des retraites se fait par indexation sur l'évolution moyenne de l'indice des prix sur douze mois (d'août à juillet), l'exécutif pouvant toutefois, soit renoncer à cette indexation pour faire des économies, soit aller au-delà et accorder une revalorisation exceptionnelle. Rappelons qu'il n'y a pas eu de revalorisation en 2016 du fait de la stabilité des prix, une revalorisation de 0.1% en 2015, et, en 2014, le choix a été fait de geler les pensions. Pour octobre prochain, le gouvernement envisagerait une augmentation de 0.8% de la pension de retraite

de base au sein des régimes alignés (régime général, RSI, MSA), conforme aux anticipations de la Commission des comptes de la Sécurité sociale. Quant à elle, la retraite complémentaire des salariés du privé (Agirc-Arrco) n'augmentera pas en 2017, les partenaires sociaux continuant de sous-indexer un point en dessous de l'inflation aux fins de redressement des comptes. En avril prochain, c'est le minimum vieillesse et l'Aspa qui pourraient faire l'objet d'une revalorisation significative, pour donner suite à la promesse de campagne du Président de la République d'améliorer de manière sensible, sur cinq ans, la situation des populations les plus fragiles.

Site les Echos du 17 septembre

- ***Le GIP Union retraite à la veille de la réforme des retraites***

Un rapport d'information, rédigé par deux sénateurs et publié le 7 septembre, fait le bilan de l'interrégime en matière de retraite. Favorable à la réforme des retraites voulue par le Président de la République, les deux élus voient dans l'interrégime une « opportunité unique de simplifier l'architecture du système de retraite en commençant par la réduction du nombre de régimes ». Pour eux, le succès du droit à l'information retraite et la création du Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU), prévu pour 2019, constituent une amorce à la mise en place du futur système de retraite. Dans cette perspective, les rédacteurs notent que le GIP Union Retraite devra évoluer. Trois options sont envisagées : le GIP disparaît à l'issue de la mise en place de la demande unique de retraite en ligne et de la montée en charge du compte personnel de retraite, le GIP est chargé d'accompagner la convergence des régimes pendant la période de transition, le GIP évolue vers un « instrument interbranches ».

Protection sociale et Informations, 13 septembre 2017

- ***L'Ucanss, prestataire de services reconnu***

A l'occasion de la conclusion de sa nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG), l'Union des caisses nationales de Sécu (Ucanss) a publié son rapport d'activité pour 2016, exposant les résultats obtenus jusqu'ici au titre de ses précédents engagements de service au profit du régime général mais aussi de la MSA, du RSI et de certains régimes spéciaux. Il apparaît que la branche maladie est le premier usager de l'Ucanss, suivi de la branche famille puis des branches recouvrement et retraite. Le conseil en droit social est une des prestations les plus demandées et un accompagnement personnalisé par les juristes de l'Union est également possible dans diverses disciplines (droit syndical, rémunération et primes, droit immobilier...). Un guide juridique est également proposé en ligne. Enfin, l'Union est également conseil en matière de formation professionnelle.

Protection sociale informations n°1085 du 30 août

- ***Le RGCU évolue***

Le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) est une base qui va regrouper l'ensemble des informations de carrière des assurés. Un audit a été réalisé en 2016, qui a mis en évidence les difficultés de mise en place de ce dispositif. Le rapport estime que la recherche d'un consensus entre acteurs du projet conduit à un pilotage très compliqué. Le décalage entre les responsabilités et les moyens des différents acteurs constitue la principale faiblesse du dispositif. L'année 2017 a été marquée par l'application des préconisations de l'audit, avec notamment un renforcement du rôle joué par la CNAV. Celle-ci préside à la fois le comité opérationnel et le comité de projet.

Liaisons sociales quotidien du mercredi 27 septembre

Le régime général

- ***Vers un nouveau dispositif de retraite anticipée***

Dans un récent courrier adressé aux partenaires sociaux, Edouard Philippe (l'actuel locataire de

l'Hôtel de Matignon) indiquait que son gouvernement reformera le compte personnel de prévention de la pénibilité C3P. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un prochain compte professionnel de prévention (C2P), les pouvoirs publics envisagent de retirer quatre critères de pénibilité pour les prendre en compte dans un nouveau mécanisme de retraite anticipée, immédiatement applicable, reposant sur une visite médicale de fin de carrière. Avec cette mesure, le gouvernement estime que ce sont 10.000 personnes qui vont pouvoir profiter d'un départ anticipé, à taux plein, bien plus tôt qu'avec le système de comptage de points. Lors du Conseil national d'orientation et des conditions de travail (Cnoct) du 20 juillet, présidé par la ministre du Travail (Muriel Pénicaud), cette dernière n'a pas apporté de précisions sur les conditions pratiques de mise en œuvre de ce dispositif de retraite anticipée et attend les propositions des partenaires sociaux.

Protection sociale informations n°1084

- ***Le Compte professionnel de prévention arrive***

Le C2P (compte professionnel de prévention) qui est la nouvelle appellation du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) et apporte de nouvelles modalités de gestion et de financement du dispositif, a débuté sa course dans les différentes instances paritaires. Le 5 septembre dernier, le Coct (conseil d'orientation des conditions de travail), a examiné ce texte dans ses commissions spécialisées, puis le 8 septembre au sein de sa commission générale. Sur le fond, pas de surprise, le projet traduit les annonces faites par le Premier ministre, même s'il renvoie à de nombreuses dispositions réglementaires. Notons que le cinquième projet d'ordonnance entérine la refonte du compte de pénibilité, dont le changement de nom sera effectif dès le 1er octobre.

Protection sociale informations n°1087

- ***Du retard dans des Carsat***

Dans plusieurs Carsat les retards de paiement des pensions se multiplient. Cet été, le Ministère des Solidarités a indiqué qu'à la date du 31 juillet, environ 4.400 nouveaux retraités en étaient victimes, et que près de 12% des droits n'avaient pas été payés à l'échéance. Cette surcharge de travail est liée à la montée en puissance du dispositif de « garantie de paiement » instauré en 2015, mais aussi « à la peur des réformes à venir » qui a fait monter le flux de demandes. Face à cette charge supplémentaire de travail, la Cnav a renforcé son « plan de délestage » entre Carsat. Par ailleurs, la CNAV vient de demander à ses tutelles l'autorisation de pouvoir embaucher des CDD (contrats à durée déterminée) de 6 mois afin de pouvoir résorber le stock d'ici à la fin de l'année.

Protection sociale informations du 20 septembre

Le régime agricole

Fonctions publiques, généralités, contextes

- ***Quelle compensation de la hausse de CSG pour les fonctionnaires ?***

Pour les salariés du secteur privé, la hausse décidée de la contribution sociale généralisée de 1.7% sera plus que compensée par une baisse des cotisations chômage et maladie, avec donc en solde un gain de pouvoir d'achat. L'équité semble commander d'imaginer des voies de compensation de la hausse de CSG pour les fonctionnaires ainsi que les indépendants, qui, de par leur statut, ne bénéficient pas (ou très peu) des baisses précitées. Selon les spécialistes, si on ne veut toutefois pas peser sur les finances publiques, les fonctionnaires pourraient devoir se contenter d'une compensation neutre, c'est-à-dire sans gain de pouvoir d'achat, contrairement donc aux salariés du privé. Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, au nom du gouvernement, a promis cette compensation sans toutefois en préciser ni les voies, ni la portée. On se souvient de

1997 quand, à l'occasion de l'élargissement de l'assiette CSG, une indemnité exceptionnelle de compensation avait été accordée aux fonctionnaires, compensation mise en extinction en 2015, par réduction de l'indemnité au prorata de chaque avancement individuel.

Acteurs publics du 1er septembre

- ***Prochaines réformes dans la fonction publique***

Cette semaine, Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, a débuté une série de rendez-vous avec les syndicats de la fonction publique. A la veille des états généraux de la fonction publique, prévus cet automne, plusieurs sujets très controversés seront abordés. Le ministre a déjà annoncé le gel du point d'indice pour l'année 2018. Il souhaite, en outre, différencier le point d'indice entre les trois fonctions publiques, promesse de campagne du Président de la République. Les discussions porteront aussi sur la maîtrise de la masse salariale, mesure également préconisée par le candidat Macron et qui induit la suppression de 120 000 postes en cinq ans ainsi que la privatisation de certaines missions. La compensation de l'augmentation de la CSG pour les fonctionnaires, dont les modalités restent encore à définir, sera aussi au menu de ces rencontres.

Le Figaro du 7 septembre 2017

- ***Une prime au mérite pour les fonctionnaires***

Dans une interview commune au Monde, Bruno Lemaire et Gérard Darmanin ont annoncé vouloir ouvrir une concertation sur la rémunération des fonctionnaires et ce, dans la perspective de prendre « davantage en compte, objectivement, le mérite ». En avril, le candidat Emmanuel Macron avait déclaré être « favorable au développement de la rémunération au mérite, car le système de revalorisation uniforme par le point d'indice est injuste et démotivant pour les fonctionnaires ». Nicolas Sarkozy avait déjà tenté d'instaurer en 2008 une prime de fonction et de résultat (PFR) dont la mise en place avait été contrariée par une administration peu encline à créer des différences entre agents. François Hollande l'avait supprimée pour un système moins individualisé. Bien que les contours du projet ne soient pas encore connus, certains syndicats dénoncent une mesure contreproductive dans un contexte difficile pour les fonctionnaires subissant à la fois la suppression de postes, le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence et l'augmentation de la CSG.

Le Figaro du 19 septembre 2017

La Caisse nationale de retraite des collectivités locales (CNRACL), contextes

Vie des collectivités locales... et de leurs agents

- ***Perspectives pour les finances locales***

La Banque Postale vient de publier une étude sur les finances des collectivités locales. En 2016, les régions ont été redimensionnées, elles sont passées de 22 à 13. Dans le même temps, la carte de l'intercommunalité a été redessinée avec des intercommunalités plus grandes, aux compétences élargies. Après une stabilisation du contexte institutionnel, les prévisions de la Banque Postale, pour l'année 2017, tablent sur une reprise de la dépense de fonctionnement (dégel du point d'indice, accord PPCR) mais aussi de l'investissement. Toutefois, au-delà, les collectivités territoriales vont devoir réaliser 13 milliards€ d'économies durant le quinquennat d'Emmanuel Macron. Elles auront aussi à absorber le choc de la future réforme de la fiscalité locale, liée à la suppression progressive de la taxe d'habitation et au transfert aux régions d'une fraction de la TVA.

Site web acteurs publics du 18 septembre

- ***Diminuer le poids des normes imposées aux collectivités***

Rebondissant sur la volonté affichée du gouvernement d'accompagner son "Pacte girondin" avec les collectivités territoriales, d'une réduction substantielle des normes, le président du CNEN (conseil national d'évaluation des normes), Alain Lambert, propose diverses pistes d'action dont un mécanisme d'incitation fondé sur le principe du "prescripteur- payeur". Ainsi, Alain Lambert suggère de mettre en place un "compteur du coût des normes applicables aux collectivités". Le dessein est ici de brider quelque peu l'élan normatif des administrations centrales, puisque, en parallèle, il imagine un "ticket modérateur" sur les budgets des ministères. En d'autres termes, les ministères auraient à prendre en charge tout ou partie du coût que l'édiction d'une norme nouvelle induit pour les collectivités territoriales. Sur une longueur d'onde voisine, le Président de la République s'était déjà prononcé pour une revue générale des normes et l'instauration du principe du "deux pour un" (toute norme nouvelle s'accompagnera de la suppression de deux normes existantes).

Acteurs publics du 13 septembre

- ***Point sur les finances locales***

Lors de la présentation du rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, les auteurs ont observé que les collectivités ont connu, pour l'année 2016, une baisse de leurs dépenses de fonctionnement de 0.2%. Cette diminution intervient malgré une augmentation des dépenses de personnel contenue à 0.9%, une revalorisation de 0.6% du point d'indice des fonctionnaires en juillet 2016 et les effets des mesures du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR). Les régions et les communes ont respectivement vu leurs dépenses de fonctionnement baisser de 0.9% et de 1.5%. Coté ressources, l'étude constate que les recettes de fonctionnement des collectivités ont progressé de 0.5% en moyenne.

Site web acteurs publics septembre

- ***Mode de calcul des économies demandées aux collectivités locales***

Lors de la Conférence des territoires qui a lieu le 17 juillet dernier au Palais du Luxembourg, le président de la République, Emmanuel Macron, avait annoncé que le montant des économies demandées sur cinq ans aux collectivités territoriales serait porté de 10 à 13 milliards€. Cette annonce, et la diminution du nombre d'emplois aidés, ont suscité de vives réactions de la part des élus locaux. En conséquence, le gouvernement envisagerait maintenant un autre mode de calcul des 13 milliards demandés. Les économies demandées aux collectivités seraient maintenant calculées sur la hausse « tendancielle » des dépenses de fonctionnement des collectivités et non plus sur leur montant enregistré en 2017. Cette méthode serait un peu moins impactante que la baisse nette. Toutefois, à ce jour, rien n'est encore arrêté car le mode de calcul étant complexe, une date butoir est fixée à la présentation du projet de loi de finances.

La Correspondance économique du 8 septembre

- ***Finances locales et PLF 2018***

Le gouvernement a présenté aux associations d'élus locaux, les dispositions du projet de loi de finances (PLF) pour 2018 qui concerneront les collectivités locales. Le PLF propose une contractualisation de la relation entre les préfets et les 319 exécutifs locaux les plus importants (toutes les régions départements et métropoles, intercommunalités de +150.000 habitants, communes de + de 50.000 habitants). Ces collectivités concentrent les deux tiers des dépenses de fonctionnement territoriales et sont appelées à réaliser un total de 13 milliards€ d'économies sur le quinquennat. Pour inciter les collectivités territoriales à réduire leurs coûts de fonctionnement, les pouvoirs publics souhaitent la mise en place d'un mécanisme de bonus-malus. En cas de réalisation des objectifs fixés, la récompense pourrait prendre la forme d'une dotation d'investissement.

Site web acteurs publics septembre

- ***Agir pour la prévention des risques professionnels***

Dès 2015, la CNRACL a mis en place un groupe de travail chargé d'étudier les risques relatifs aux fumées d'incendie pour les sapeurs-pompiers et de préconiser les actions susceptibles d'en limiter les effets nocifs. Les résultats de ces travaux qui ont su associer experts, employeurs et administrateurs du régime, sont aujourd'hui disponibles sur le site internet de l'institution. L'étude a évalué « l'exposition des sapeurs-pompiers aux fumées et à leurs contaminants lors des incendies ». Elle établit un lien de cause à effet entre l'exposition aux fumées toxiques et la surmortalité par cancer chez les sapeurs-pompiers. En cause, l'insuffisance des processus de nettoyage et de décontamination du matériel. Alors que l'équipement, porteur de poussières et de particules, devrait être nettoyé de façon systématique, « le personnel et le matériel n'étant pas décontaminés avant le retour en caserne, l'ensemble du personnel et le véhicule se trouvent ainsi contaminés ». L'étude révèle aussi la déficience de certains équipements face au risque d'inhalation de fumées toxiques. La cagoule « assure une protection thermique satisfaisante » mais « il semble que son efficacité contre les poussières et les particules fines soit remise en cause ». Le rapport préconise un renforcement des politiques de prévention avec, entre autres mesures, la création d'un protocole de décontamination systématique.

site cnaacl.retraites.fr Septembre et journaldel'environnement.net du 25 septembre

Autres régimes de base (régimes spéciaux, retraite des mines, FSPOEIE, Indépendants, etc.)

- ***Le régime spécial de retraite des cheminots bientôt sur la sellette***

La réforme des retraites annoncée pour 2018 par Emmanuel Macron prévoit la suppression des régimes spéciaux, dont celui de la SNCF, donnant l'occasion de s'interroger sur les spécificités de ce régime. Bien qu'en théorie, l'âge de départ à la retraite soit de 55 ans pour les agents dits sédentaires et de 50 ans pour les personnels dits roulants, l'âge moyen effectif de départ est plus tardif, respectivement de 57,5 ans et de 53,5 ans. Concernant le financement du régime, l'Etat abonde chaque année via une « subvention d'équilibre », en 2016, à hauteur de 3,22 milliards pour la partie vieillesse (représentant deux tiers des dépenses du régime) et de 792 millions au titre de la prévoyance. Le ratio actif retraités est faible, le régime compte 146.000 cotisants pour 264.000 pensionnés.

Site France Soir du 19 septembre

- ***Deux ans pour absorber le RSI***

C'est sans doute de deux ans, à compter du 1er janvier 2018, dont le régime général disposera pour intégrer le RSI (régime des indépendants). La disparition du RSI sera actée par le PLFSS 2018. A partir de janvier, c'est une caisse héritière transitoire qui assurera les missions et la gestion de ses personnels pendant ce délai de deux ans, nécessaire aux passages de relais à l'Acoss, à la Cnamts et à la Cnav. 15 chantiers ont déjà été identifiés par la mission mise en place il y a un mois, animée par Dominique Giorgi, et chargée de faciliter cet adossement au régime général. S'agissant du transfert des personnels, une première vague rejoindra la Cnamts d'ici avril ; il s'agit des 150 médecins conseils et de leur secrétariat. Le plus gros chantier informatique sera celui du transfert de la retraite.

Protection sociale informations n° 1085 du 30 aout

- ***Les projets du Président Macron pour le régime spécial de la SNCF***

Dans un échange avec des agents de la SNCF, retranscrit dans la revue interne de la SNCF, le Président de la République a défendu la suppression du régime spécial de retraite des cheminots. Ce

régime spécial permet aux agents de conduite de percevoir une pension à 52 ans et à 57 ans pour les agents dits sédentaires. La réforme, via une loi-cadre, et dont le « top départ » serait donné au « 1er juillet 2018 ou au début 2019 », ne toucherait pas les actifs à cinq ans de la retraite. A cette suppression, Emmanuel Macron propose une contrepartie : la reprise de la dette de la SNCF par l'Etat et plus d'investissements dédiés à la rénovation du réseau existant. Soulignant l'enjeu de la mesure, le Président de la République est revenu sur l'avenir du groupe et ses choix stratégiques, à la veille de l'ouverture du secteur ferroviaire à la concurrence : « la SNCF sera un acteur des mobilités plurielles, beaucoup plus numérisées où les agents auront des missions plus variées ». Les syndicats, pour l'instant mobilisés contre la réforme du code du travail, se disent inquiets des propos du chef de l'Etat.

Le Monde, 7 septembre

Actualités des régimes complémentaires et supplémentaires

Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités locales – IRCANTEC -

AGIRC/ARCCO

- ***La DSS veut donner aux Urssaf le recouvrement Agirc-Arrco***

La Direction de la sécurité sociale (DSS) se fait le chantre du transfert aux Urssaf du recouvrement des cotisations des régimes de retraite complémentaire Agirc-Arrco, estimant que cela générerait de la simplification pour les entreprises et des économies pour les groupes de protection sociale. Cela amènerait aussi les Urssaf à développer la vérification des données individuelles. Cette perspective cadre avec le renforcement de la contributivité des prestations des régimes de base portée par la prochaine réforme des retraites. En contre-argumentaire, le GIE Agirc-Arrco, par la voix de ses administrateurs, dénonce les difficultés techniques et les articulations complexes que cela suppose de mettre en place, étant entendu que le système d'information de l'Acoss est incapable de gérer des droits individuels. Si le transfert a lieu, les

dits administrateurs redoutent une « catastrophe industrielle » comparable à celle qui fait sombrer le RSI.

Protection sociale informations 1088 du 20 septembre

Autres régimes complémentaires, supplémentaires ou additionnels, épargne retraite, etc .

Le reste du monde

- ***L'EESSI poursuit son chemin***

Issu des règlements 883/2004 et 987/2009 de coordination des régimes de Sécu, l'EESSI (projet européen d'échange électronique d'informations sur la Sécu) constituera un système informatique destiné à améliorer la coordination entre les organismes de sécu des 32 Etats membres de l'Union Européenne. Grace à ce système, à compter du 1er juillet 2019, les échanges interrégimes seront plus rapides et sécurisés pour pouvoir traiter les situations (par exemple celles liées à des problèmes de mobilité géographique) en abandonnant progressivement les formulaires papier. Ce chantier a été relancé en 2014 et vient de passer un cap. Il n'y aura pas de « plateforme européenne », comme initialement envisagé, mais des applications nationales reliant chaque pays par un point d'accès unique. Chaque OSS (organisme de sécurité sociale) va définir, en fonction du degré « d'interopérabilité » recherché, sa solution technique, laquelle devra intégrer un annuaire des destinataires (rien qu'en France, on relève près de 1000 organismes concernés).

Protection sociale informations n°1086

- ***La France vue par l'OCDE***

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) vient de publier une étude ayant pour sujet la France. L'institution du château de la Muette estime que notre activité économique progresse et que notre marché du travail se redresse progressivement. Néanmoins, des réformes sont désormais nécessaires pour maintenir la protection sociale à son niveau actuel, stimuler la création d'emplois et garantir la visibilité des finances publiques. L'étude souligne que les dépenses publiques de la France, à 56.4% du PIB en 2016, sont les plus élevées de tous les pays de l'OCDE, ce qui de fait se traduit par une charge fiscale particulièrement importante qui pèse sur notre économie. Elle relève aussi que la masse salariale du secteur public y est importante. Enfin, l'OCDE juge que nos dépenses de retraite sont élevées et que notre système de retraite est fragmenté. Selon l'étude, aller vers un système de retraite universel permettrait d'améliorer la mobilité de la main d'œuvre et d'abaisser les coûts de gestion.

Site web ocde.org du 19 septembre

La réglementation relative aux droits d'auteurs et aux droits de copie interdit toute reproduction d'article sauf autorisation expresse d'un gestionnaire de droit
jose.llatas@caissedesdepots.fr ou sonia.morin@caissedesdepots.fr